

Communiqué

Le premier Parc naturel périurbain de Suisse romande sera-t-il lausannois ?

Au travers d'un préavis, la Municipalité présente le projet de Parc naturel du Jorat. Elle propose de formaliser l'engagement de la Ville de Lausanne pour un Parc naturel du Jorat entièrement situé sur territoire lausannois afin d'obtenir le label « Parc d'importance nationale » par la Confédération. Le Parc naturel du Jorat pourrait ainsi entrer en force dès le 1^{er} janvier 2021.

Depuis 2002, la Ville de Lausanne s'est impliquée dans le développement d'une idée, puis d'un projet de Parc naturel dans les forêts du Jorat. Membre fondatrice dès 2012, la Ville de Lausanne a accompagné la phase de création du Parc naturel du Jorat, démarrée en 2016 et qui se termine fin 2020. Le Parc naturel du Jorat représente une opportunité unique pour répondre aux enjeux des forêts lausannoises à l'échelle du Jorat, du canton de Vaud et aux enjeux de la biodiversité au niveau suisse. Il prévoit de développer des projets et avoir un impact positif sur les thèmes-clé que sont :

- La biodiversité : les Bois du Jorat représentent le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse ; le parc permettra d'y favoriser, en particulier, les espèces liées au bois mort, ainsi que les espèces liées aux milieux humides et aux sources.
- La forêt comme espace de loisirs : le parc permettra de sensibiliser la population à la nature, à la sylviculture et aux savoir-faire du Jorat ; il facilitera la maîtrise concertée et coordonnée des pressions grandissantes qui s'exercent sur la forêt et contribuera à l'amélioration de l'accueil et à la coordination des usages de loisirs.
- L'économie forestière et agricole : le parc soutiendra une exploitation forestière respectueuse de la nature (hors zone centrale du parc) et facilitera la promotion de la filière du bois à l'échelle régionale. Le parc pourra aussi renforcer les circuits courts valorisant les produits du terroir.

Le Parc naturel du Jorat permet de répondre aux stratégies nationales et cantonales liées à la biodiversité et la forêt. En outre, la création du Parc naturel du Jorat figure dans le Plan directeur communal, en cours d'élaboration, et dans le Programme de législature 2016-2021 de la Municipalité de Lausanne. Il rejoint également le Concept directeur « Nature en ville » et la stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois.

Par le présent préavis, la Municipalité présente le projet de Parc naturel du Jorat et sa charte. La charte est issue d'un processus de concertation des différents acteurs du territoire et d'une démarche participative avec la population. Son acceptation par le Conseil communal de Lausanne est une condition pour que le Canton puisse transmettre la demande d'octroi du label « Parc d'importance nationale » à la Confédération. Le Parc naturel du Jorat pourrait ainsi entrer en force dès le 1^{er} janvier 2021 et devenir ainsi le premier parc naturel périurbain de Suisse romande.



La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture,
021 315 52 00**

Lausanne, le 16 décembre 2019